



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Maison de santé
pluridisciplinaire – avenant n°2 au lot 2
et avenants 1 aux lots 7 et 8

Décision N°2023-136

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°16 du 26 janvier 2022 : article 7.3.2,

CONSIDERANT les demandes de modification du projet par le maître d'ouvrage,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer avec les entreprises suivantes, les avenants suivants :

- Lot n°02 « menuiseries extérieures – serrurerie » avec l'entreprise HUNT sise 11400 CASTELNAUDARY un avenant n°2 d'un montant en plus value de 557,81 € HT. Le montant du marché évolue donc de 71 031,23 € HT à 71 589,04 €HT.
- Lot n°07 « chauffage ventilation plomberie » avec l'entreprise STAF sise 11400 CASTELNAUDARY un avenant n°1 d'un montant en plus value de 10 748 € HT. Le montant du marché évolue donc de 96 288 € HT à 107 036 €HT.
- Lot n°08 « Electricité » avec l'entreprise CHARTIER ELEC sise 11400 FENDEILLE un avenant n°1 d'un montant en plus value de 7 270,18 € HT. Le montant du marché évolue donc de 67 914,85 € HT à 75 185,03 €HT.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 12 mai 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 15/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le **16 MAI 2023**
ID : 011-211100763-20230512-DEC2023136-CC